

Slide 1

Audio en Français:

Cette brève vidéo présente le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes, qui sera mis en œuvre à l'automne 2015.

Slide 2

Audio en français :

En 2013, le gouvernement de l'Ontario a lancé sa Stratégie d'emploi pour les jeunes, qui devait s'étendre sur deux ans.

L'un des éléments clés de cette stratégie était la création de possibilités d'emploi pour plus de 25 000 jeunes, grâce au Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes.

En 2015, le gouvernement a annoncé qu'il prolongeait sa Stratégie d'emploi pour les jeunes de deux ans et qu'il allait lancer deux nouvelles initiatives d'aide à l'emploi pour les jeunes : le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes et le Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes.

Le **Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes** s'appuie sur la réussite du Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes et concrétise la promesse gouvernementale d'aider les jeunes de l'Ontario à trouver des emplois stables.

Le programme vise à aider les jeunes qui font face à des obstacles à l'emploi multiples ou importants en leur fournissant un soutien énergique, qui va au-delà de l'aide habituelle à la recherche d'emploi. Le programme leur propose par exemple des services préalables à l'emploi, du mentorat et des possibilités d'emploi.

Le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes se divise en deux volets. Dès cet automne, le gouvernement mettra en œuvre un programme d'aide offrant un soutien aux jeunes sans emploi, qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement et ne suivent pas de formation. Le deuxième volet, un programme d'été ciblant les élèves du secondaire qui se trouvent dans des situations personnelles difficiles, sera lancé à l'été 2016.

Slide 3

Audio en Français:

Le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes est offert à tous les jeunes admissibles, et cible en particulier ceux qui font face à de grands besoins ou obstacles en matière d'emploi.

Ces obstacles peuvent découler d'une situation personnelle difficile, comme la pauvreté ou l'itinérance, d'un manque d'expérience de travail ou d'une expérience limitée, d'un faible niveau de scolarité, d'une faible alphabétisation, d'un manque de motivation ou encore de problèmes de discrimination.

Le programme offre une gamme de services et de possibilités aux jeunes, leur permettant d'apprendre sur différents emplois et d'acquérir de l'expérience afin qu'ils réussissent à trouver un emploi stable et à s'épanouir dans leur travail.

Slide 4

Audio en français :

Le programme est composé de quatre éléments : la Planification et la coordination des services à la clientèle, les Services préalables à l'emploi, le volet Jumelage travailleur-emploi, placement et incitatifs et le Soutien à l'éducation et à la transition de l'école au travail.

Nous vous invitons à prendre connaissance des lignes directrices du programme pour en apprendre plus sur chacun de ces éléments. Un lien vers ce document sera fourni à la fin de la vidéo.

Dans cette présentation, nous survolerons les principaux aspects de chaque élément.

YJC Overview Transcript

Slide 5

Audio en français :

Commençons par la Planification et la coordination des services à la clientèle.

En plus de s'occuper de l'inscription, de l'évaluation et, au besoin, de l'aiguillage des clients, les fournisseurs de services à la clientèle travailleront avec les jeunes pour élaborer un plan de services d'emploi personnalisé, et feront le pont avec les employeurs, les mentors, d'autres organismes, les écoles et les conseils scolaires.

Le mentorat, qui sera offert aux clients en fonction de leurs besoins, est l'un des services les plus importants du programme.

Chaque client pourra aussi profiter d'un service d'accompagnement et de soutien adapté à ses besoins et à sa situation.

Slide 6

Audio en français :

Dans ce volet du programme, les fournisseurs de service mettront au point et offriront divers ateliers et activités de préparation à l'emploi.

Les participantes et participants doivent prendre part à 60 heures d'ateliers et d'activités de préparation à l'emploi avant de pouvoir participer à un stage de travail.

Celles et ceux qui respectent cette exigence recevront une allocation équivalente au salaire horaire minimum pour le temps consacré à ces activités de formation.

YJC Overview Transcript

Slide 7

Audio en français :

Les fournisseurs de services trouveront un stage qui convient au client et lui fourniront une formation particulière au poste de travail; il s'agit d'une mesure essentielle au maintien en emploi pour ce groupe de clients.

La durée maximale de chaque stage de travail est de 26 semaines.

Le gouvernement peut allouer des fonds pour des formations à court terme liées à l'emploi qui sont jugées nécessaires, données par un fournisseur tiers.

Jusqu'à 7 500 \$ par client seront offerts sous forme d'allocation pour les services préalables à l'emploi, de soutien au placement des jeunes et d'incitatifs de stage de travail pour les employeurs.

Le rôle des employeurs sera d'orienter et de superviser les participants, en plus de les former et de leur offrir une expérience de travail en lien avec leurs objectifs de carrière.

Slide 8

Audio en français :

Ces services ne sont offerts qu'aux clients qui ont terminé le programme. Contrairement aux autres programmes d'Emploi Ontario, le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes offre également des services à ceux qui ont terminé leur cheminement. Ces services ne sont donc pas obligatoires.

Ce volet inclut :

- des formations particulières au poste de travail et un service d'accompagnement de carrière, selon les besoins du client;
- des occasions de réseautage et des ateliers pour les anciens participants du programme;
- l'occasion pour les anciens participants de devenir mentors;
- le recrutement de mentors et le jumelage avec les anciens participants.

Slide 9

Audio en Français:

Penchons-nous maintenant sur les critères d'admissibilité au programme pour les participants et les employeurs.

Slide 10

Audio en français :

Pour pouvoir participer au programme, les jeunes :

- doivent être âgés de 15 à 29 ans;
 - Il est à noter que les jeunes de 15 à 18 ans doivent être légalement dispensés de fréquenter l'école secondaire par leur participation dans un programme d'apprentissage parallèle dirigé.
- doivent être résidents de l'Ontario;
- doivent pouvoir travailler au Canada;
- doivent être sans emploi;
- et ne doivent pas être inscrits à temps plein dans un établissement d'enseignement ni suivre une formation à temps plein.

Les deux derniers critères sont plus flexibles; par exemple, une jeune occupant un emploi précaire à temps partiel qui ne correspond pas à ses objectifs de carrière pourrait quand même être admissible au programme.

Slide 11

Audio en français :

Pour être admissible au programme, l'employeur doit :

- avoir l'autorisation d'exploiter une entreprise en Ontario;
- respecter la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*;
- souscrire une assurance adéquate de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail ou une assurance privée adéquate contre les accidents du travail;
- maintenir une couverture adéquate d'assurance de responsabilité civile;
- respecter les lois et règlements fédéraux et provinciaux relatifs aux droits de la personne et toute autre norme pertinente;
- pouvoir fournir des emplois en Ontario.

Slide 12

Audio en français :

Il est au tout aussi important pour la réussite du programme, sinon plus, de cibler les efforts sur les clients et les employeurs dont la participation est la plus pertinente.

Cette distinction est cruciale pour plusieurs programmes d'Emploi Ontario, et en particulier pour le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes.

Il faut garder à l'esprit que le programme est conçu pour aider des jeunes qui se butent à d'importants obstacles à l'emploi et qui ne sont ni à l'école, ni employés, ni en formation.

Voyons donc ce qui caractérise la clientèle cible du programme.

Slide 13

Audio en français :

Bien que le programme soit ouvert à tous les jeunes admissibles, il cible en particulier ceux qui se butent à d'importants obstacles à l'emploi.

Les obstacles rencontrés par ces jeunes pourraient par exemple découler des caractéristiques suivantes :

- l'appartenance à une minorité raciale;
- l'homosexualité;
- la bisexualité;
- le fait d'être transgenre;
- la bispiritualité;
- l'allosexualité (l'appartenance au groupe LGBTTOQ);
- l'appartenance à une nation autochtone;
- un handicap ou des problèmes de santé mentale;
- l'immigration récente;
- la pauvreté;
- le manque d'expérience de travail;
- un faible niveau de scolarité ou d'alphabétisation;
- une faible motivation;
- des antécédents judiciaires.

Afin que le programme soit accessible aux jeunes qui ont le plus besoin de ses services, ses lignes directrices contiennent des indications précises pour aider les fournisseurs de services à évaluer la pertinence de la participation de chaque client. Voir la section 4 des Lignes directrices.

Slide 14

Audio en français :

Lorsqu'ils prennent en considération la candidature des employeurs, les fournisseurs de service doivent accorder la priorité à ceux qui correspondent à un ou à plusieurs des critères suivants :

- l'employeur offre un stage de travail convenable à temps plein ou à temps partiel qui correspond aux besoins et aux objectifs de carrière du participant;
- l'employeur offre des possibilités de formation en cours d'emploi;
- l'employeur assume une partie des coûts associés à la formation liée à l'emploi ou aux salaires;
- l'employeur entretient des liens forts avec les écoles, les centres communautaires, etc.

Slide 15

Audio en Français:

Merci d'avoir visionné cette présentation du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes.

Voici quelques liens utiles qui vous donneront de l'information sur le programme.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à écrire à la personne-ressource du Ministère dans votre région.